

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**15x05**

### **ACQUISITION DES TERRAINS DES GORGES DU GAY**

La société CD Invest a fait l'acquisition de la propriété de Monsieur COLONNA DE LECA située les Gorges du Gay.

Le nouveau propriétaire a fait un lotissement, prévu au Plan d'Occupation des Sols, sur une partie des terrains.

Cette société a proposé à la Commune de céder le solde des parcelles, classées en zone protégée, à la commune, soit 354279 m<sup>2</sup> au prix de 0.52€ le mètre carré.

Il est proposé au Conseil Municipal, afin de sauvegarder ce poumon vert en amont du quartier de la Gavotte, qui connaît une urbanisation très dense, et de part sa situation et son relief, de maintenir les lieux en l'état naturel pour les raisons suivantes :

- une urbanisation augmenterait dangereusement les risques naturels, inondation notamment pour les quartiers situés en aval de cette propriété.
- L'accroissement de la population, très important, mettrait en péril tous les équipements publics qui seraient sous-dimensionnés par ce nouvel apport.
- La coupure verte que ce site représente par ses qualités faunistique et floristique doit être préservée.

L'équilibre entre paysage naturel et urbanisation est un souhait définit lors de la révision du Plan d'Occupation des Sols afin de garantir un développement harmonieux et un cadre de vie pour ses résidents.

De plus, cette opération d'acquisition a fait l'objet d'une demande exceptionnelle auprès du Conseil Général qui a répondu favorablement.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées section AR 783. 790. 794 et AW 736 pour une superficie totale de 354279 m<sup>2</sup> au prix proposé de 0.52€ le mètre carré,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette acquisition,
- INDIQUE que le notaire représentant la commune est l'Office Notarial sis aux Pennes Mirabeau.

SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 28 février 2005  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

**Docteur J. COUPIER**